

**Objet : Délib.2017.26 Organisation d'une réunion publique
dans le cadre de la procédure de révision du PLU.doc**

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit juillet,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Didier GERIN, Maire.

Date de convocation : 13 juillet 2017

Présents : Didier GERIN, Michel CROS, Daphné GAULT, Stéphanie JODAR, Sandrine BONNAY, Noélie LASCOLS, Bernard SEEMANN, Pascale JURY, Marie-Claude CLAMARON, Christian JAVERLIAC, Alain GUILLOTON, Franck DENOLLY

Absents excusés : Yoann CHARDON, Nelly MICHALON, Pierre VALVERDE

Secrétaires de séance : Stéphanie JODAR et Didier GERIN

Pouvoir de Yoann CHARDON à Marie-Claude CLAMARON

Pouvoir de Nelly MICHALON à Stéphanie JODAR

Pouvoir de Pierre VALVERDE à Michel CROS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les étapes de diagnostic communal et environnemental, de débat de PADD – Plan d'Aménagement et de Développement Durables étant franchies, le conseil municipal doit maintenant, dans le cadre de la concertation, organiser une réunion publique.

Cette réunion publique présentera les travaux et études réalisées, le diagnostic, les grands thèmes retenus dans le PADD, la volonté du conseil municipal pour la mise en place d'une ZAP – Zone Agricole Protégée, l'état d'avancement de la révision avec les études complémentaires à mener et les futurs étapes qui permettront d'aboutir à l'approbation définitive de cette révision du PLU.

Cette réunion publique sera l'occasion d'échanger et de débattre avec un maximum de Saint-Primoises et de Saint-Primois sur ce projet qui va structurer notre village pour les dix à quinze années à venir.

En amont pour organiser cette réunion publique (date prévisionnelle – jeudi 12 octobre à 20h00 en salle du conseil municipal) une préparation précise et détaillée est nécessaire. Un groupe de travail (Sandrine Bonnay, Michel Cros, Didier Gerin, Christian Javerliac, Noélie Lascols, Bernard Seemann – en sachant qu'il sera possible aux autres conseillers municipaux de participer suite à la décision d'ouvrir la commission Urbanisme-PLU à l'ensemble du CM) se réunira à plusieurs reprises. Une large communication sera faite via le site internet de la commune, à travers l'affichage dans les panneaux répartis dans les quartiers, dans la presse et par des invitations distribuées dans chaque boîte aux lettres.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de délibérer sur l'organisation de cette réunion publique « Révision PLU » basée sur les principes de l'échange et du débat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE l'organisation d'une réunion publique « Révision PLU ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :
Didier GERIN

